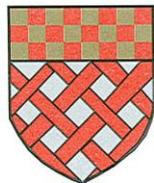


MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

9 juin 2016

Date de l'affichage

.....



Délibération n°2016.06.01

OBJET :**BUDGET ANNEXE
MULTISERVICES**

Décision modificative n° 1

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2016.04.02 du conseil Municipal en date du 12 avril
2016 portant approbation du budget annexe 2016 du multiservices,

Considérant la nécessité de passer la décision modificative suivante pour
équilibrer les opérations d'ordre

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		
C/7788	Produits exceptionnels	- 8 166.00 €
C/777-042	Quote- part des subventions d'investissements transférée au compte de résultat	+ 8 166.00 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES		
C/1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- 435.98 €
C/021	Virement de la section de fonctionnement	+ 435.98 €

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette
décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

**Date de la convocation**

9 juin 2016

Date de l'affichage**Délibération n°2016.06.02****OBJET :****BUDGET ANNEXE FOYER
LOGEMENT****Décision modificative n° 1****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,

Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu la prise en charge du Conseil Départemental relative à la demande
d'aide sociale de madame Mulot datée du 8 décembre 2014.

Vu l'arrêté du Conseil départemental attribuant une aide sociale à
madame Mulot, pensionnaire du Foyer logement, pour la période du 15
septembre 2014 au 24 octobre 2014.

Considérant la nécessité de régulariser cette opération sur le budget du
Foyer logement de 2016.

Considérant la nécessité de passer la décision modificative suivante pour
équilibrer les comptes du Foyer logement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses C/673	+ 1 052.00 €
Recettes C/6419	+ 1 052.00 €

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE :

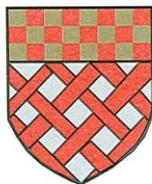
- D'APPROUVER les modifications indiquées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette
décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

**Date de la convocation**

9 juin 2016

**Date de l'affichage**

.....

~~~~~

Délibération n°2016.06.03

OBJET :

Admission en non- valeur

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :
M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,
Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Sur proposition de M le Trésorier et par courrier explicatif en date du 12
mai 2016, malgré les poursuites engagées, les services du Trésor public
n'ont pas réussi à obtenir le recouvrement du titre émis.

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation
ou non d'admettre en non-valeur la somme de 4.99 due par LA
LYONNAISE DES EAUX.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'ADMETTRE de statuer sur l'admission en non-valeur la somme de
4.99 € due par LA LYONNAISE DES EAUX.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des
finances à signer tout acte afférent à cette décision.

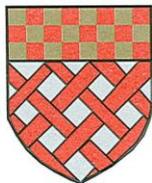
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

9 juin 2016

Date de l'affichage

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,
Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance



Délibération n°2016.06.04

OBJET :

**SUBVENTION DEPARTEMENTALE
CLUB HOUSE**

Dans le cadre des Contrats de Territoires 2016-2021, le Conseil
Départemental a octroyé la somme de 34 848,00 € à la Commune de
Chailland. En date du 24 février 2016, la délibération 2016.02.05 validait le
plan de financement du Club House, notamment l'accord d'une
subvention du Conseil départemental pour un montant de 12 526,86 €.

Le maire propose de valider l'octroi d'une partie de cette dotation globale
du département pour un montant de 12 526.86 € afin de financer une
partie des travaux du Club House.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et en avoir délibéré, à 13 voix pour et deux abstentions

DECIDE :

- DE PRELEVER 12 526.86 € sur la dotation totale du Conseil
départemental pour le financement du Club House.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des
finances à signer tout acte afférent à cette décision.

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

~~~~~

L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la  
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

**Date de la convocation**

9 juin 2016

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,  
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M  
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

**Date de l'affichage**

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,  
Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

~~~~~

Délibération n°2016.06.05**OBJET :****CONTRATS DE SECURITE FOYER
LOGEMENT**

En tant qu'exploitant de Foyer Logement, la Commune de Chailland a des obligations de faire contrôler par des organismes agréés les installations électriques, les installations de gaz, ainsi que l'installation du système de sécurité incendie de catégorie:

Considérant que pour ces vérifications, trois bureaux de contrôles ont été sollicités pour faire une offre tarifaire, comme le montre le tableau ci-dessous :

Contrôles obligatoires	SOCOTEC	APAVE	VERITAS (UGAP)
Installations électriques	816,00 € T.T.C.	504,00 € T.T.C.	289,94 € T.T.C.
Installations de gaz	114,00 € T.T.C.	156,00 € T.T.C.	179,06 € T.T.C.
Vérification triennale SSI	336,00 € T.T.C.	282,00 € T.T.C.	330,58 € T.T.C.
TOTAL	1 266,00 € T.T.C.	942,00€ T.T.C.	799,58 T.T.C.

Considérant que VERITAS, via l'opérateur UGAP, suite à une mise en concurrence interne, réunit sur la base des prestations, à valeur technique comparable, l'offre économiquement la plus avantageuse, concernant les vérifications des installations électriques, de gaz et des systèmes de sécurité,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

DECIDE :

- De RETENIR VERITAS (via l'opérateur UGAP) dont le siège est au Mans (Sarthe) pour procéder à la réalisation des contrôles obligatoires au Foyer Logement relatifs aux installations électriques, de gaz et de systèmes de sécurité, selon les périodicités requises pour chaque type de vérifications,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire, en tant que gestionnaire du Foyer Logement de Chailland, à signer tous documents se référant au dossier

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation

9 juin 2016

Date de l'affichage

.....



Délibération n°2016.06.06

OBJET :

**ACHAT DE L'IMPASSE DU
CHAMP MESLIER**

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOU, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,
Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de M. Vincent TRAVIGNE et Mme Linda Morel, de M. et
Mme Nicolas PICOT, de M. Damien JOLIVET et Mme Véronique MAULAVE
et de M. et Mme Jean-Yves PAINCHAUD rencontrés par monsieur Darras
au mois de janvier 2016 exprimant leur souhait de faire don à la commune
de l'Impasse du Champ Meslier,

Vu l'avis favorable de la commission voirie,

Vu que les personnes ci-dessus nommées acceptent de prendre à leurs
charges les frais d'actes notariés.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et
en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

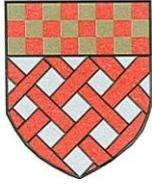
- D'INTEGRER l'Impasse du Champ Meslier au domaine public communal, pour l'euro symbolique,
- DE CHARGER l'Etude de Maître Blot à Andouillé de préparer et rédiger l'ensemble des actes administratifs
- DE CONVENIR que les frais d'acte seront pris en charge par les demandeurs ci-dessus nommés
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge de la voirie à signer tout acte afférent à cette affaire.

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 15

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

9 juin 2016

Date de l'affichage

.....



Délibération n°2016.06.07

OBJET :

DEVIS DE TRAVAUX VOIRIE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille seize, le neuf juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la
Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, Mme BOITTIN,
M MONCEAU, M BLIN, Mme SEGUIN, Mme DUHAIL, Mme DENOUE, M
BOITTIN, M GOURNAY, Mme BETTON, M GARNIER E, Mme GODIN,

Étaient absents excusés :

M DE PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E,
Mme Valérie DUHAIL a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code des marchés publics

Considérant que les trois entreprises consultées ont toutes répondu :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC	Classement
BENOIT Maurice	78 821.00	94 585.20	3
LOCHARD –BAUCÉ	54 679.35	65 615.22	1
LATP	56 480.15	67 776.18	2

Vu l'avis de la commission voirie réunie le 30 mai dernier de retenir
l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise LOCHARD-BAUCE pour
s'assurer de la qualité du travail réalisé par rapport à l'entreprise la moins
disante.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et
en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

DECIDE :

- DE DESIGNER l'entreprise LOCHARD-BAUCÉ pour un montant de
54 679.35 € HT soit 65 615.22 € TTC pour réaliser l'ensemble du marché
voirie 2016

- DE CHARGER Monsieur le Maire ou l'adjoint en charge des travaux
de voirie à signer tout acte afférent à ce marché

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS